

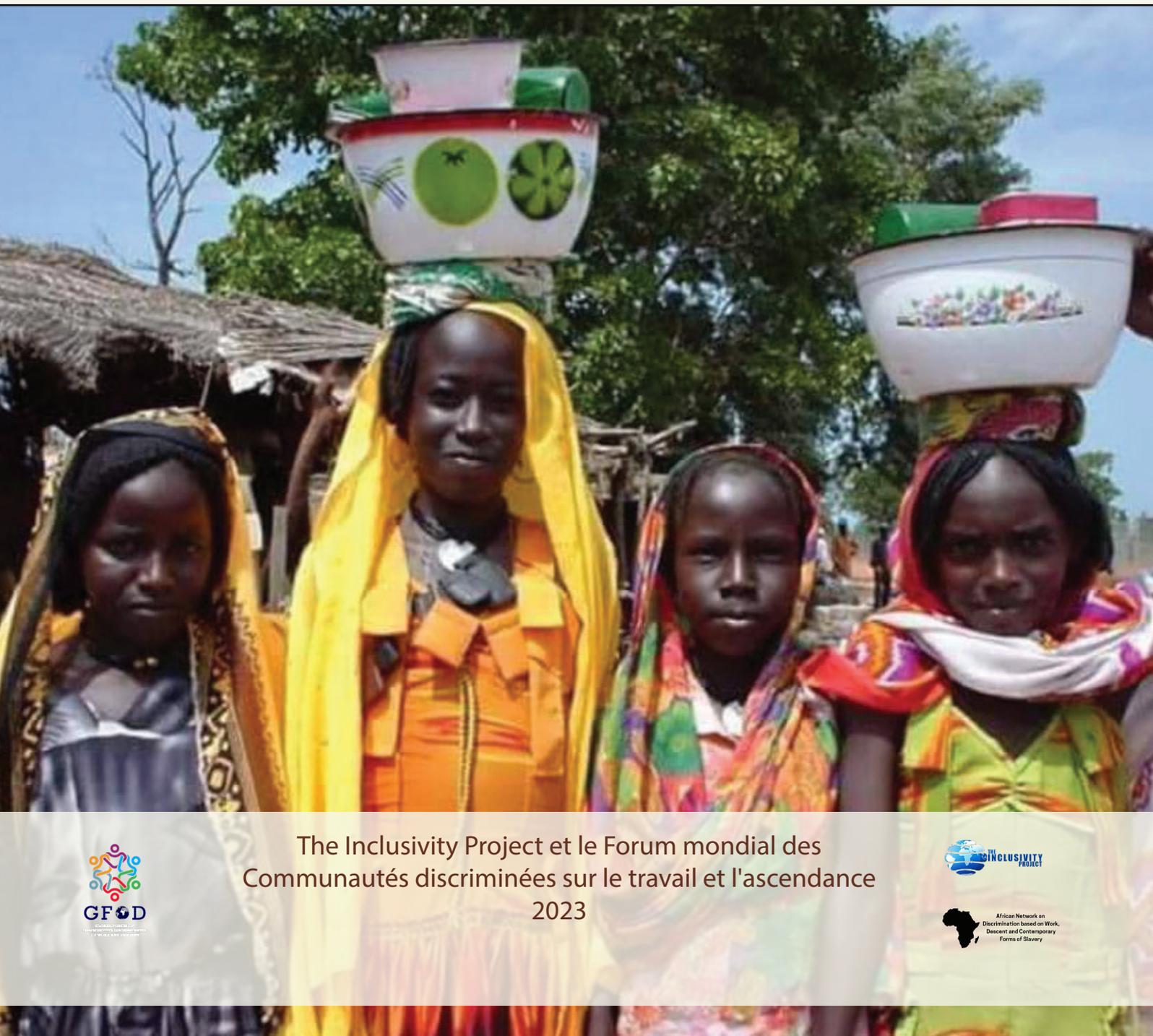
Rapport National

Cameroun



Afrique

Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance au Cameroun et statut de l'esclavage moderne



The Inclusivity Project et le Forum mondial des
Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance
2023



The Inclusivity Project

The Inclusivity Project (TIP) est une organisation à but non lucratif fondée pour défendre les droits des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance (CDWD) et pour sensibiliser l'opinion publique à leurs difficultés. TIP travaille au renforcement des capacités, à la collaboration et à la recherche pour soutenir les CDWD en améliorant leur intégration sociale, économique et politique et en augmentant leur visibilité sur les plateformes nationales, régionales et mondiales. TIP travaille sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier sur le contrôle et le suivi/examen de leur avancée, et fournit des données et des preuves à l'État-nation pour une mise en œuvre efficace et inclusive du programme.

<https://www.theinclusivityproject.org/>

Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance

Le Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD) est le mécanisme mondial de coordination et d'engagement du Groupe de parties prenantes des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (SG CDWD). Tous deux ont été fondés en 2021 et reconnaissent officiellement la devise "Ne laisser personne de côté" proposée par Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui garantit la planète, la paix et la prospérité pour tous, en particulier ceux qui ont été marginalisés au fil des générations et qui ont souffert de préjugés sociaux pour vivre dans la dignité et la paix.

<https://www.globalforumcdwd.org/>

Autrice : Queen Bisseng

Concept et conseils: Paul Divakar Namala, Aloysius Irudayam SJ, Naveen Gautam

Coordinateur de recherche : Gyan Kothari

Conception : Sajana Jayaraj

Traduction : Carla Forneri

Éditeur : ©The Inclusivity Project et le Forum Mondial des Communautés discriminées sur la base du travail et de l'ascendance (GFoD)

2023

Table des matières

	Avant-propos	04
	Préface	05
	Remerciements	06
<hr/>		
1	Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance au Cameroun	09
<hr/>		
2	Le facteur de la caste dans les pratiques esclavagistes	10
<hr/>		
3	Esclavage moderne et pratiques analogues d'exploitation des CDWD au cameroun	11
<hr/>		
4	Statut socio-économique des CDWD	13
<hr/>		
5	Discriminations, restrictions et interdictions envers les CDWD	14
<hr/>		
6	Mécanismes nationaux de lutte contre l'esclavage moderne	15
<hr/>		
7	Mécanismes internationaux de lutte contre l'esclavage moderne	16
<hr/>		
8	Recommandations	18
<hr/>		
	Références	19
<hr/>		

Avant-propos

Ce rapport provient de recherches sur les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance et l'esclavage moderne au Cameroun.

Il a été réalisé dans le but de mettre en évidence les préjugés, discriminations et stéréotypes dont sont victimes les Pygmées et les Mbororos au Cameroun ; mais aussi pour attirer l'attention des décideurs politiques et des acteurs du développement sur la situation de ces communautés.

Il s'agit donc d'une opportunité précieuse pour les dirigeants, les donateurs et les chercheurs de mieux comprendre et aborder les difficultés auxquelles sont confrontées les populations pygmées et mbororo du Cameroun.

Ce rapport aurait nécessité plus de temps et plus de données disponibles pour être réellement approfondi. Nous espérons toutefois qu'il pourra, même si ce n'est que de manière minime, favoriser une meilleure prise en compte des communautés.

Dr Maurice Magloire ONANA

Chef du Département des droits de l'Homme et de l'action
humanitaire de l'Université Catholique d'Afrique Centrale



Préface

A

u milieu de la tapisserie colorée de l'abondante diversité culturelle du Cameroun, une triste réalité prévaut : certaines communautés sont confrontées à des préjugés en raison de leur travail et de leur ascendance. De nombreuses personnes ont été affectées par ce problème profondément enraciné et répandu, qui empêche l'accès égal aux opportunités sociales, politiques et économiques qu'offre le pays. L'objectif sincère de ce rapport de recherche est de mettre en lumière la situation de ces groupes défavorisés, de souligner les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien et de promouvoir un Cameroun inclusif, socialement juste et fondé sur l'égalité.

Ce rapport est le résultat d'une recherche et d'une collecte de données méticuleuse, visant à fournir une compréhension complète des défis uniques auxquels ces communautés sont confrontées. Notre objectif est de présenter une évaluation factuelle de leurs expériences quotidiennes, d'étudier le contexte historique de leur marginalisation et d'évaluer l'efficacité des cadres juridiques et politiques existants et conçus pour protéger leurs droits. Face à l'adversité, les membres de ces communautés ont fait preuve d'une résilience remarquable. Ce rapport leur est dédié, avec l'intention d'amplifier leur voix et de défendre leurs droits et leur dignité.

Nous invitons toutes les parties prenantes, y compris les décideurs politiques, les Organisations de la Société Civile et les personnes concernées, à utiliser ce rapport comme une ressource de plaidoyer en faveur du changement. Il est de notre responsabilité collective d'aborder les injustices auxquelles sont confrontées ces communautés, de remettre en question les préjugés profondément enracinés. Ce rapport n'est pas une simple compilation de faits et de statistiques ; c'est un appel à l'action. En présentant les défis uniques auxquels sont confrontées ces communautés, nous visons à susciter des conversations plus larges et à inspirer des réformes tangibles qui garantiront le respect des droits, de la dignité et des opportunités de tous les citoyens. Nous exprimons notre sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à ce rapport, que ce soit en partageant leurs expériences personnelles, leurs histoires ou par leur soutien indéfectible. Votre engagement à cette cause témoigne du potentiel de changement et de progrès.

En conclusion, nous, au Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance, envisageons un Cameroun où la discrimination basée sur le travail et l'ascendance devient une relique du passé, où chaque citoyen est traité avec le respect et la dignité qu'il mérite légitimement, et où la diversité est célébrée comme une source de force plutôt que de division. Que ce rapport soit un tremplin vers cette vision.

Paul Divakar Namala

Initiateur, Forum mondial des Communautés
discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD)

Remerciements

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes les personnes et organisations qui ont contribué à la réalisation de ce rapport complet sur le statut des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance au Cameroun.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à l'équipe dévouée qui a inlassablement recueilli ces données, m'a aidé à mener des entretiens et a analysé les informations présentées dans ce rapport.

Mes remerciements les plus sincères vont à M. Paul Divakar Namala, initiateur du Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD), qui a été la force motrice de cette étude. Je tiens également à remercier le Père Aloysious et M. Naveen Gautam pour la conception du rapport.

Je tiens également à remercier Mme Reena Tete, M. Gyan Kothari, Carla Forneri et les autres membres de l'équipe du GFoD pour leur coopération et leur assistance, qui nous ont permis de recueillir des données et des informations essentielles.

Nous sommes reconnaissants de la collaboration et de l'expertise offertes par plusieurs organisations non gouvernementales, en particulier l'association ALPC (Assistance aux Laissés Pour Comptes), le Cercle des Educateurs Solidaires des Quartiers Réunis de Maroua (CESOQUAR), HURDA (Human Rights and development Agency) et d'autres groupes de plaidoyer qui travaillent sans relâche pour aborder les questions liées à la discrimination sur le travail et l'ascendance.

Au nom du GFoD, je remercie les institutions académiques et de recherche qui ont offert leurs ressources et leurs conseils dans la collecte de données précises et significatives pour ce rapport. Je tiens également à remercier Mme Sajana Jayaraj qui a veillé à ce que la conception du rapport soit belle et illustrée.

Je salue les efforts des défenseurs des droits qui continuent à travailler sans relâche pour résoudre les problèmes de discriminations et promouvoir la justice sociale. Votre soutien collectif a été inestimable dans nos efforts pour mettre en lumière les défis auxquels sont confrontées les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance au Cameroun. J'espère que ce rapport servira de catalyseur pour un changement positif et qu'il témoignera du pouvoir de la collaboration et du plaidoyer.

Queen Bisseng

Global Forum Of Communities Discriminated on Work and Descent

Femme Bororo,
protection et
restauration de
l'écosystème
d'Ardjanire à Bogo.



Au sujet de l'étude

Cette étude intègre des éléments indiquant que l'identité de « caste » au sein des groupes ethniques est l'une des caractéristiques prédominantes de l'esclavage moderne. Les réalités des castes ont également influencé d'autres facteurs intersectionnels tels que la classe, le sexe et la religion. L'étude dresse un profil des communautés ethniques du Cameroun et des CDWD qui les composent. Elle présente un profil du pays et des indicateurs de développement humain. L'étude contextualise en outre le rôle de la caste et de l'ascendance chez les groupes ethniques dans la détermination de leur profession. Elle explore le statut socio-économique des CDWD et le type de discrimination qu'ils subissent en raison de leur identité de caste. L'étude traite également de la prévalence, de la nature et de l'ampleur de l'esclavage moderne chez les CDWD du Cameroun et examine les réponses nationales et internationales pour y remédier. Des recommandations spécifiques sont formulées à l'intention de diverses parties, notamment l'État, les organismes des Nations unies et les industries et entreprises.

Méthodologie : L'étude rassemble des preuves recueillies par le biais de recherches documentaires sur des études existantes, des articles de presse, des affaires et jugements judiciaires. Des entretiens ont été menés auprès des communautés affectées ainsi qu'auprès de groupes n'appartenant pas au CDWD. Des entretiens ont également été menés avec des groupes de défense des droits locaux et des personnes travaillant à l'élimination de l'esclavage fondé sur l'ascendance. L'étude s'appuie également sur l'expérience professionnelle et le vécu de l'expert régional qui en est l'auteur. Les estimations sur l'esclavage moderne présentées dans l'étude proviennent de diverses sources de recherche secondaires, y compris des agences de l'ONU, des recherches universitaires, des soumissions d'OSC aux mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, des rapports de pays soumis aux mécanismes de l'ONU et des rapports d'actualité.



Chapitre 1

Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance au Cameroun

Ce rapport sur le statut des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance et l'esclavage moderne au Cameroun, pays dont la population est estimée à 28 477 972 habitants, est le résultat d'enquêtes menées auprès des communautés affectées. Il s'appuie aussi sur des données recueillies auprès de sources officielles pour présenter le profil socio-économique de ces Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance.

Le groupe ethnique des Peuls, connu alternativement sous les noms de Foulani/Fulani, Fulbhés, Fulfuldé, Pular ou Fellata, selon le pays de résidence, comprend les *Mbororos*. Ils sont présents dans plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale et se distinguent par leurs pratiques nomades et sédentaires, principalement axées sur l'élevage. Au Cameroun, ils constituent l'un des groupes minoritaires, habitant les trois régions septentrionales, l'Ouest, le Nord-Ouest et l'Est.

Au sein de la communauté Mbororos d'Afrique centrale, il existait un système de caste sur lequel se fondait les pratiques esclavagistes, notamment l'esclavage domestique qui était très répandu. Les Mbororos, dont le nombre est estimé à plus d'un million et qui représentent environ 12 % de la population camerounaise, ont été fortement affectés par la traite transatlantique qui s'approvisionnait en esclaves au Cameroun.

Les *Mbororos* font partie du groupe ethnique des Peuls (ou Foulani/Fulani, Fulbhés, Fulfuldé, Pular ou Fellata, selon le pays de résidence)



Chapitre 2

Contextualisation des systèmes de caste et analogues à la caste dans les pratiques esclavagistes

L'attribution d'une « occupation » ou d'un « travail » à certaines communautés et sa transmission par « ascendance » caractérisent essentiellement la pratique de l'esclavage traditionnel au Cameroun comme basé la caste ou sur un phénomène analogue. Par essence, la « caste » est un système endogame de stratification sociale qui divise les gens en fonction de leur occupation/travail et de leur naissance/descendance. Il est profondément enraciné en l'Inde à travers le système hindoue de castes et s'étend aux pays voisins de l'Asie du Sud, ainsi qu'au monde entier par le biais de la diaspora sud-asiatique.

Les experts en matière de lutte contre l'esclavage et discrimination fondée sur la caste reconnaissent que la « stratification sociale » fondée sur le « travail » et l'« ascendance » qui caractérise les formes traditionnelles et contemporaines d'esclavage au Cameroun, ressemble au concept de discrimination sur la caste ou de Discrimination sur la base du travail et de l'ascendance (DWD).

La "Discrimination sur le travail et l'ascendance" (DWD) est la terminologie utilisée par les Nations unies pour désigner la discrimination fondée sur la caste. Plusieurs organes des Nations unies chargés des droits de l'homme, y compris les organes de traités et les rapporteurs spéciaux, ont utilisé ce terme pour réaffirmer que cette forme de discrimination est interdite par le droit international relatif aux droits de l'homme.

Les communautés anciennement connues sous les noms de « caste d'esclaves » et de « caste professionnelle ou artisanale » parmi les groupes ethniques du Cameroun constituent les « Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance » (CDWD). Ces communautés subissent de multiples discriminations sur le travail et l'ascendance, mais aussi sur l'identité de genre, le handicap, l'âge, l'immigration et d'autres facteurs.

On estime qu'environ 49,6 millions de personnes dans le monde vivent aujourd'hui dans l'esclavage moderne. L'expérience des défenseurs des droits montre que les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (CDWD) sont impliquées dans diverses formes d'esclavage moderne dans le monde entier, y compris au Cameroun.

The Inclusivity Project, en association avec le Forum Mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD) et d'autres réseaux, organisations et individus partageant les mêmes idées, a vigoureusement plaidé pour « donner un visage aux personnes piégées dans des formes traditionnelles et contemporaines d'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage ». La présente étude, intitulée « Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance au Cameroun et statut de l'esclavage moderne », fait partie du rapport de situation pour la région Afrique.



Chapitre 3

Esclavage moderne et pratiques analogues d'exploitation des CDWD au Cameroun

Les formes traditionnelles et modernes d'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage sont répandues au Cameroun, malgré leur incrimination dans le code pénal. L'indice mondial de l'esclavage le plus récent, réalisé par Walkfree, l'OIT et l'OIM en 2023, classe le Cameroun au 16^e rang des pays d'Afrique où l'esclavage moderne est répandu. Plus de 155 000 personnes sur une population totale de 26,5 millions sont victimes de l'esclavage moderne. Cela signifie que 5,8 personnes sur 1000 vivent dans l'esclavage ou subissent des pratiques analogues à l'esclavage. ¹

Les formes d'esclavage moderne comprennent le trafic sexuel et le travail forcé des enfants, des femmes et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et à l'étranger. Les enfants vulnérables comprennent également les sans-abri et les orphelins, en particulier pour le trafic sexuel, la servitude domestique, la mendicité et la vente dans la rue. En outre, les enfants sont exploités dans les mines d'or artisanales, les carrières de gravier, la pêche, l'élevage et l'agriculture (dans les plantations d'oignons, de coton, de thé et de cacao), ainsi que dans les transports urbains.

L'esclavage héréditaire est signalé dans les chefferies du nord. Le Cameroun, ainsi que d'autres pays comme le Tchad, le Niger, le Nigeria, le Congo et la RDC, est profondément affecté par l'État islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO) et Boko Haram, qui sont connus pour recruter ou trafiquer des adultes et des enfants à des fins de soutien militaire ou de combat direct. ²

Jeunes filles bororos nomades dans la région de Matyo Darlé (Adamau) photographiées après une formation sur la fabrication de lait destiné à la vente.



Cameroun



Le taux d'emploi global est de **73.53%**

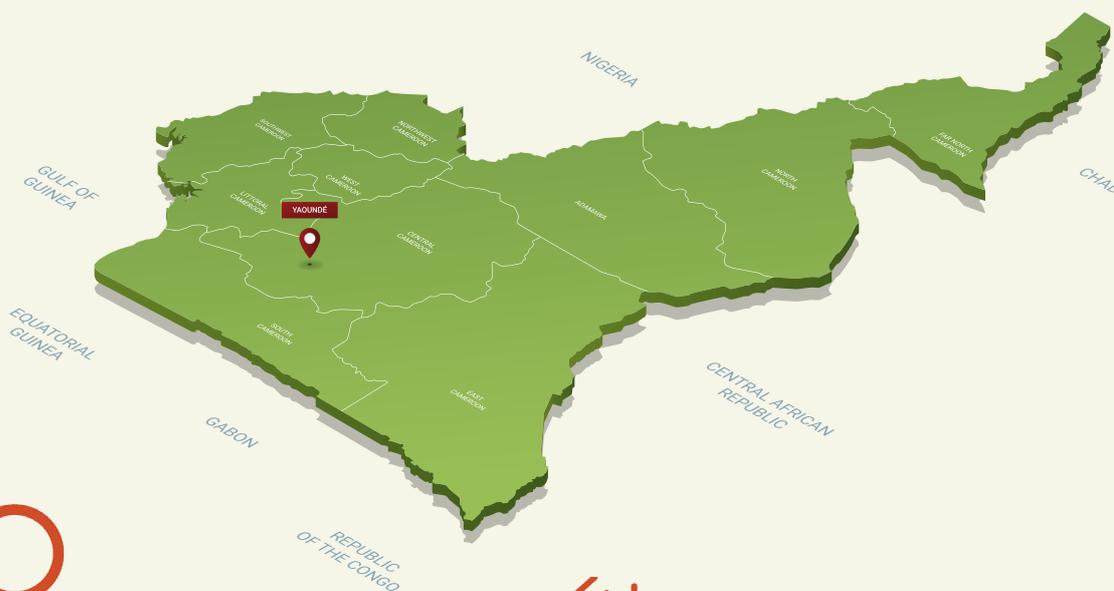
Participation des femmes au travail : **70.2%**

Participation des hommes : **80.7%**



Taux d'alphabétisation des femmes : **73.12%**

Taux d'alphabétisation des hommes : **83.4%**



1.4% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou autres raisons



Taux de mortalité maternelle : **529**
(décès pour 100 000 habitants)



Sièges occupés par des femmes au Parlement : **31.1%**

Chapitre 4

Statut socio-économique des CDWD

Les données démographiques n'étant pas ventilées par ethnie, caste ou race, il n'existe pas d'informations officielles sur le statut des CDWD au Cameroun. Compte tenu de l'exclusion et de la marginalisation auxquelles sont confrontés les CDWD, on peut toutefois supposer que les indicateurs de développement humain des CDWD seront inférieurs à ceux de l'ensemble de la population.

Le taux d'emploi global est de 73,53 %, tandis que le taux d'activité des femmes est de 70,2 % et celui des hommes de 80,7 % (2021).⁴

Plus de 47,6 % de toutes les femmes actives sont employées dans le secteur agricole, tandis que 38,16 % de tous les hommes actifs sont employés dans l'agriculture.⁵

Le taux d'alphabétisation des adultes est supérieur au taux moyen de la région, avec 83,4 % d'hommes alphabétisés et seulement 73,12 % de femmes alphabétisées (2020). Le taux de mortalité maternelle est de 529 (décès pour 100 000 naissances vivantes). L'espérance de vie à la naissance est de 62 ans pour les femmes et de 58,7 ans pour les hommes.

La prévalence des mutilations génitales féminines est faible mais présente : 1,4 % de toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou autres raisons non thérapeutiques. Le taux moyen régional est de 45,28 %.⁶

Plus de 10,9 millions des 26,5 millions d'habitants (41 % de la population) vivent dans une pauvreté multidimensionnelle, dont 24,6 % dans une pauvreté multidimensionnelle sévère. Plus de 37,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national (2022). Plus de 31,1 % des sièges sont occupés par des femmes au parlement.⁷



POPULATION VIVANT DANS LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE (SUR 26,5 MILLIONS DE PERSONNES)

10.9 MILLION (41%)

PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE SÉVÈRE

24%

POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ NATIONAL

37%

Chapitre 5

Discriminations, restrictions et interdictions auxquelles sont confrontés les CDWD

Les Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (CDWD) participent très peu aux processus décisionnels, tant au niveau local que national. La discrimination à leur égard se traduit par la non-reconnaissance de leurs localités et de leurs institutions traditionnelles par les autorités publiques. Même dans les cas où les CDWD sont reconnues, cette reconnaissance reste assez faible.

- Pour répondre à ces problématiques, les Experts en droits proposent de placer les spécificités des CDWD au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Ils soulignent l'importance d'associer les CDWD aux décisions qui les concernent et de veiller à ce que leurs représentants soient inclus dans tous les programmes conçus pour leur bien-être.
- Les communautés sont confrontées à des restrictions d'accès aux ressources naturelles en raison de la pression foncière qu'elles subissent. En outre, l'insuffisance de la couverture sanitaire entraîne une mortalité infantile importante chez CDWD comme les autres communautés.
- L'émergence de stéréotypes à l'encontre des CDWD, basés sur leur identification, constitue une discrimination culturelle.
- En ce qui concerne les normes de mariage, telles que l'endogamie et l'exogamie, les membres des communautés CDWD peuvent épouser des membres non-CDWD quel que soit leur statut social, et de même, un membre d'une communauté CDWD peut épouser un membre d'une autre communauté CDWD.
- En ce qui concerne la communauté Mbororo, qui est principalement impliquée dans l'élevage de bétail, elle est confrontée à l'incertitude fiscale en raison de l'imposition de multiples taxes par le gouvernement, les communes et les autorités traditionnelles. Le montant de ces taxes sur le bétail varie chaque année, ce qui entraîne une charge fiscale imprévisible et croissante au fil du temps. En effet, non seulement ces prélèvements manquent de cohérence, mais ils ont tendance à augmenter d'année en année.



Chapitre 6

Mécanismes nationaux de lutte contre l'esclavage moderne



u Cameroun, les dispositions relatives à l'esclavage sont couvertes par le code pénal, dont l'article 293 incrimine le fait de réduire ou de maintenir quelqu'un en esclavage, et l'article 342-1 interdit de se livrer à la pratique de l'esclavage. La loi n° 2011/024, axée sur la lutte contre la traite des personnes et l'esclavage, incrimine également la pratique de l'esclavage à l'article 4.

Cependant, il n'existe pas de législation spécifique contre les institutions et les pratiques similaires à l'esclavage, bien que l'article 293 du Code pénal criminalise le fait de donner ou de recevoir une personne en gage, et que la même loi traite de la servitude pour dettes à l'article 3.

Le Cameroun ne dispose pas d'une législation interdisant spécifiquement la servitude. Le travail forcé est lui interdit par l'article 292 du code pénal et la section 2 du code du travail.⁸ L'article 342-1 du Code pénal interdit la traite des personnes, que la loi n° 2011/024 définit comme le fait de favoriser ou d'assurer le déplacement d'une personne à l'intérieur ou à l'extérieur du Cameroun pour obtenir un avantage financier ou matériel.

Dans son préambule, la Constitution du Cameroun garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur croyances, religion, ou convictions. Il n'y a toutefois aucune mention spécifique concernant l'esclavage, le travail forcé, la servitude, les pratiques esclavagistes, la traite et la discrimination.

Il n'existe pas de mécanismes judiciaires spécifiques pour répondre aux préoccupations des CDWD concernant l'esclavage moderne. Cependant, les Mbororos qui résident dans les régions anglophones du Nord-Ouest et Sud-Ouest où le dualisme judiciaire existe, ont la possibilité de régler leurs litiges devant les tribunaux de droit moderne ou bien devant les tribunaux de droit traditionnel, à savoir les tribunaux coutumiers et les Alkali régis par la loi n° 79/04 du 29 juin 1979 et affiliés au ministère de la justice.

Programmes de développement spécifiques pour les Mbororo et d'autres communautés marginalisées :

Un projet spécifique de construction d'un territoire Mbororo dans la caldeira du Mont Manengouba est soutenu par l'Ambassade d'Israël. Le projet vise à aider les jeunes Mbororos à pratiquer l'élevage au sein de leur communauté. On peut aussi citer le projet conjoint Pygmées et Mbororo « Preparation Advance Project No V0950 » du Cadre de planification des peuples autochtones (CPPA) mis en place en janvier 2017.

Chapitre 7

Mécanismes internationaux de lutte contre l'esclavage moderne

Lors de sa 30^e session le 12 mars 2018, le Conseil des droits de l'homme a fait part de ses préoccupations concernant la servitude domestique des enfants et la nécessité d'assurer leur réadaptation et leur intégration sociale par la mise en œuvre d'un plan d'action national (CRC) ; le faible nombre de poursuites et de condamnations pour des délits de traite, la faible sensibilisation aux risques de la traite et à l'exploitation, y compris dans le phénomène des "épouses sur Internet" ; le besoin de renforcement de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour prévenir les délits et harmoniser les procédures juridiques (CEDAW).

La commission s'est inquiétée des inégalités salariales fondées sur l'origine ethnique et de l'absence de données ventilées sur la population. L'État a également été invité à collecter des données ventilées sur la population afin de révéler les défis spécifiques auxquels sont confrontés certains groupes de population (CERD).⁹

Observations critiques

1. Les personnes appartenant aux Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance ne sont pas prises en compte dans l'affirmation de leurs droits.
 2. Si des progrès significatifs ont été accomplis pour la promotion et le respect de leurs droits, y compris des engagements internationaux et régionaux et des lois nationales, le défi réside dans la mise en œuvre effective de ces dispositions légales.
 3. Des efforts devraient être déployés pour intégrer les CDWD dans les processus de prise de décision aux niveaux local et national. Cela pourrait impliquer d'assurer une représentation des personnes issues de ces communautés par le biais de quotas électoraux.
 4. Certains de leurs droits inscrits dans les lois internationales ou nationales ne sont pas suffisamment respectés.
 5. Les personnes des Communautés DWD sont victimes de discriminations, de préjugés et d'inégalités, ce qui entrave leur progrès social et économique.
 6. La société perçoit souvent les CDWD avec condescendance, les considérant comme incapables de contribuer au développement de leur pays, ce qui perpétue encore davantage les stéréotypes et les préjugés.
-



7. Il y a un manque de politiques d'inclusion, en particulier pour les jeunes diplômés issus des CDWD, qui ont du mal à s'intégrer socialement et professionnellement. On les perçoit comme une charge supplémentaire et ne compte pas sur leur soutien.
8. L'absence de structures gouvernementales spécialisées dans la formation et la promotion de l'intégration socioprofessionnelle et de l'entrepreneuriat des personnes issues de ces communautés entrave leur progression.
9. Les personnes confrontées à la discrimination sur le travail et l'ascendance vivent dans des conditions précaires, principalement en raison d'un faible niveau d'éducation et d'opportunités d'emploi limitées.
10. Les CDWD méritent une meilleure reconnaissance et une meilleure appréciation de leurs droits.
11. Bien qu'un cadre juridique existe pour protéger et promouvoir les droits des personnes discriminées, la mise en œuvre effective des lois reste un défi important.
12. La participation des CDWD aux processus décisionnels est limitée, ce qui contribue à leur marginalisation.
13. Les enfants de parents confrontés à la discrimination en matière de travail et d'ascendance n'ont pas accès à l'éducation gratuite, ce qui entraîne des taux d'abandon scolaire précoces.
14. Les personnes issues des Communautés DWD ne reçoivent souvent aucun soutien adéquat et doivent compter sur elles-mêmes.
15. Les personnes des Communautés DWD sont non seulement confrontées à la stigmatisation, mais souffrent également d'une dépendance perpétuelle à l'égard de l'aide sociale.
16. En plus de faire face à diverses pressions, notamment foncières, physiques et fiscales, les CDWD peinent à s'intégrer dans le monde socioprofessionnel en raison de barrières systémiques.
17. La situation précaire dans laquelle les CDWD se trouvent est directement liée au manque d'opportunités éducatives.

Chapitre 8

RECOMMANDATIONS

Après avoir conclu cette étude et analysé en profondeur toutes les données recueillies, nous proposons les recommandations suivantes :

- 1** **Reconnaître l'existence des CDWD** : l'État devrait reconnaître l'existence de la discrimination sur le travail et l'ascendance comme une forme distincte de discrimination qui mérite l'attention de la communauté africaine et qui affecte les personnes à travers le Cameroun. Pour répondre aux besoins uniques des CDWD, des lois spécifiques doivent être adoptées. Malgré la disposition constitutionnelle relative à la protection des peuples autochtones et des minorités, il n'existe toujours pas de législation spécifique pour les Mbororos et d'autres groupes.
- 2** **Adoption de lois et de politiques visant à garantir les droits socio-économiques des CDWD** : le Cameroun doit adopter des mesures constitutionnelles, législatives, administratives, budgétaires, judiciaires, éducatives et sociales afin de faire respecter et protéger les droits de l'homme des personnes confrontées à la discrimination sur le travail et l'ascendance, notamment par le biais d'une solide collecte de données désagrégées.
- 3** **Collaboration avec les INDH, les OSC et les défenseurs des droits de l'homme** : L'État doit, en collaboration avec les Institutions nationales des droits de l'homme, les Organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, lutter contre les croyances et pratiques préjudiciables sous toutes leurs formes, y compris les notions d'intouchabilité, de pollution et de supériorité ou d'infériorité des castes, et prévenir les violations des droits de l'homme commises sur la base de ces croyances.
- 4** **Réalisation d'une étude sur le statut des CDWD** : l'État doit lancer un processus visant à réaliser une étude continentale sur la situation des communautés victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, à partager avec les organes et institutions de l'Union africaine.



5 **Formulation inclusive des programmes et projets :** La formulation de tous programmes et projets devrait impliquer une participation active des communautés cibles (communautés DWD et autres marginalisés), en tenant compte de leurs caractéristiques distinctes. Au préalable, une formation adéquate devrait être dispensée aux principaux bénéficiaires.

6 **Mise en place de mécanismes organisationnels :** La mise en place de mécanismes organisationnels tels que les commissions, les comités, les départements et les mécanismes nationaux de rapport et de suivi est une étape positive. Nous recommandons que des représentants des groupes cibles (communautés DWD et autres marginalisés) participent à la mise en place de ces mécanismes afin de s'assurer que leurs voix soient entendues.



Femmes de la
communauté
Peul

Références

¹ Walkfree 2023, The Global Slavery Index 2023, Minderoo Foundation, <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/findings/regional-findings/africa/> [accessed June 13, 2023]

² Ibid ; TIP 2022, Trafficking in Persons Report July 2022, US Department of State, 2023, [consulté le 13 juin 2023]

³ <https://idea.usaid.gov/cd/mali/gender> [consulté le 25 juillet 2023]

⁴ HDR 2022 ; RDH 2022 ; Uncertain Times, Unsettled Lives : Façonner notre avenir dans un monde en mutation, Rapport sur le développement humain, 2021/2022, https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22pdf_1.pdf [consulté le 18 juin 2023]

⁵ Site web de l'USAID ; <https://idea.usaid.gov/cd/mali/gender> [consulté le 25 juillet 2023].

⁶ *Ibid.*

⁷ RDH 2022 ; RDH 2022 ; Uncertain Times, Unsettled Lives : Façonner notre avenir dans un monde en mutation, Rapport mondial sur le développement humain, 2021/2022, https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22pdf_1.pdf [consulté le 18 juin 2023]

⁸ Tete Reena, Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance en Afrique et statut de l'esclavage moderne - Rapport régional, 2023, Forum mondial des Communautés discriminées sur le travail et l'ascendance (GFoD).

⁹ Cameroon-A/HRC/WG.6/30/CMR/2, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/>

Rapport National Cameroun



African Network on
Discrimination based on Work,
Descent and Contemporary
Forms of Slavery

Global Forum of Communities Discriminated on Work and Descent

2023

Forum Mondial des Communautés discriminées sur le travail et
l'ascendance (GFoD)

Suite 10 A, 777, United Nations Plaza, New York 10017

Tel : + 1 347 885 4709, +91 99100 46813

Email : gfod@globalforumcdwd.org

Website : www.globalforumcdwd.org